

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — L'Académie fait savoir qu'elle a ouvert cette année les concours suivants :

Prix Lebrun. — Médaille de 300 fr., affectée aux inventeurs de procédés utiles au perfectionnement des manufactures lyonnaises.

Les concurrents ne sont assujettis à aucune condition d'âge ni d'origine.

Prix Bupasquier. — Somme de 500 fr., avec médaille, réservée cette année à la gravure.

Les concurrents doivent être Lyonnais et n'avoir pas dépassé l'âge de vingt-huit ans.

Le terme du concours pour le prix Lebrun, comme pour le prix Dupasquier, est fixé au 30 juin 1881.

Prix Christin et de Ruolz. — Médaille d'or de la valeur de 1,200 fr., accordée au meilleur travail offert sur la question suivante :

Recueil et appréciations critiques, avec preuves à l'appui, des citants populaires tant anciens que modernes du Lyonnais et des provinces limitrophes (Beaujolais, Forez, Vivarais, Dauphiné, Bresse, Maçonnais).

Le terme fixé pour ce concours est le 1^{er} mars 1882.

Prix de l'Académie. — Somme de 1,000 fr. avec médaille, au meilleur mémoire présenté sur le sujet suivant :

Étude historique sur les institutions municipales de Lyon, depuis les temps anciens jusqu'à 1789.

Le terme de rigueur pour ce concours est le 31 octobre 1881.

Les mémoires envoyés pour ce concours, comme pour le prix Christin et de Ruolz, ne doivent pas être signés, mais ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant la même épigraphe avec le nom et l'adresse de l'auteur.

Séance du 1 janvier 1881. — Renouvellement des commissions. L'Académie nomme M. Locard archiviste en remplacement de M. Mulsant. Bile ne pouvait faire un meilleur choix.

Séance du 18 janvier 1881. — M. Perraz, à peine revenu de la session du Conseil supérieur de l'instruction publique, prend possession sans cérémonie du fauteuil présidentiel. M. Perraz a du port, de la voix et du geste. Aura-t-il